



DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 26 mars 2024

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
DE LA SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

Par lettre en date de ce jour, Mme Maryse CARRÈRE, Présidente du groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen, a souhaité inverser l'ordre d'examen des deux propositions de loi inscrites à l'ordre du jour de l'espace réservé de son groupe le jeudi 11 avril.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du jeudi 11 avril s'établit comme suit :

SEMAINE DE CONTRÔLE

Jeudi 11 avril 2024

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe RDSE)

- Proposition de loi visant à **endiguer** la **prolifération** du **frelon asiatique** et à **préserver** la **filière apicole**, présentée par M. Michel MASSET et plusieurs de ses collègues (n° 359, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 29 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 3 avril matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 8 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 10 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 10 avril à 15 heures

- Proposition de loi tendant à **préserver l'accès** aux **pharmacies** dans les **communes rurales**, présentée par Mmes Maryse CARRÈRE, Guylène PANTEL et plusieurs de leurs collègues (n° 355, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : mardi 2 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 3 avril matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 8 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 10 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 10 avril à 15 heures